

Renseignements généraux

Vous pouvez avoir recours au *Délai prescrit d'un an* d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada si vous avez immigré au Québec il y a moins d'un an à titre de personne réfugiée ou de personne à protéger et que vous souhaitez faire venir au Québec des membres de votre famille restés à l'étranger.

Les personnes que vous pouvez faire venir dans le cadre de cette disposition sont :

- votre époux ou épouse ou votre conjoint ou conjointe de fait ;
- vos enfants à charge.

Conditions requises

Pour pouvoir soumettre une demande :

- Vous devez être au Québec depuis moins d'un an à titre de personne réfugiée (prise en charge par l'État ou parrainée) ou de personne à protéger ;
- Le nom des personnes que vous souhaitez faire venir au Québec doit avoir été inscrit dans votre *Demande de résidence permanente au Canada* (formulaire IMM 0008).

À l'exception des sections facultatives, tout refus de répondre ou toute omission peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Marche à suivre pour faire votre demande

Ce formulaire permet de faire votre demande auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

1. Remplissez toutes les sections du formulaire, **sinon votre demande vous sera retournée.**

Nous vous suggérons de remplir le formulaire en ligne sur le site Web du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère) et de l'imprimer par la suite.

Si vous remplissez le formulaire **à la main**, vous devrez écrire en **caractères d'imprimerie** à l'encre bleue ou noire.

2. Joignez une photocopie du recto et du verso de votre carte de résident permanent ou du recto de votre confirmation de résidence permanente.
3. Faites parvenir votre demande accompagnée de tous les documents requis par la poste à l'adresse suivante :

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Direction de l'immigration familiale et humanitaire
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8

Si vous ne soumettez pas les documents demandés, votre demande vous sera retournée.

Traitement de votre demande

Le Ministère fera suivre votre demande au gouvernement canadien. Le gouvernement canadien contactera par la suite les membres de votre famille pour le traitement de votre demande et les informera de sa décision. Les personnes jugées admissibles selon le gouvernement canadien obtiendront leur visa de résidence permanente avant leur départ et un Certificat de sélection du Québec leur sera remis à leur arrivée au Québec.

Définitions

Membre de la famille

- Époux ou épouse, conjoint de fait ou conjointe de fait ayant au moins 16 ans;
- Enfant à charge et, le cas échéant, enfant à charge issu de cet enfant.

Époux ou épouse

Personne mariée âgée d'au moins 16 ans :

- qui n'était pas, au moment du mariage, l'époux ou l'épouse d'une autre personne;
- qui n'est pas conjoint ou conjointe de fait d'une autre personne, alors qu'elle vit séparée de son époux ou de son épouse depuis au moins un an.

Conjoint de fait ou conjointe de fait

Personne âgée d'au moins 16 ans :

- qui vit maritalement depuis au moins un an avec une personne de sexe différent ou de même sexe âgée d'au moins 16 ans;

ou

- qui a une relation maritale depuis au moins un an avec cette personne mais qui, étant persécutée ou faisant l'objet de contrôle pénal, ne peut vivre avec elle.

Enfant à charge

Enfant biologique de l'un ou l'autre de ses parents et qui n'a pas été adopté par une personne autre que l'époux ou l'épouse ou le conjoint ou la conjointe de fait de l'un de ses parents; ou enfant adopté de l'un ou l'autre de ses parents.

Cet enfant est dans l'une des situations suivantes :

- il a moins de 22 ans et il n'est ni marié (il est célibataire, veuf ou divorcé) ni conjoint de fait; ou
- il n'a pas cessé de dépendre pour l'essentiel du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et est âgé de 22 ans ou plus et, au moins depuis la date où il a eu 22 ans, est incapable de subvenir à ses besoins en raison d'une incapacité physique ou mentale.

L'enfant d'un enfant à charge est inclus dans cette définition.



Indiquez votre nom de famille ainsi que votre ou vos prénoms tels qu'ils figurent sur votre carte de résident permanent.

La date d'arrivée au Québec est indiquée sur votre Confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688) ou sur votre carte de résident permanent, si vous l'avez reçue.

► **1. Renseignements sur votre identité**

Sexe Féminin Masculin

Nom de famille à la naissance

Prénom(s)

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)

Date de naissance (année/mois/jour)

Date d'arrivée au Québec (année/mois/jour)

Adresse du domicile

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province

Code postal

Pays ou territoire

Vous devez fournir un numéro de téléphone.

► **Téléphone**

Au domicile

Au travail

(poste)

Autre numéro

Vous devez fournir une adresse courriel.

► **Courriel**

Indiquez le nom de la personne qui réside à l'adresse de correspondance.

► **Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de votre domicile)**

Nom de famille

Prénom(s)

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province

Code postal

Pays ou territoire

Indiquez le nom des membres de votre famille à l'étranger dont la demande doit être traitée dans le cadre du *Délai prescrit d'un an*. Assurez-vous que les personnes que vous inscrivez sont admissibles (voir la section *Définitions*).

► 2. Renseignements sur votre conjoint ou conjointe et sur vos enfants à charge à l'étranger

| Nom de famille à la naissance | Prénom(s) | Sexe | | Lien de parenté (époux, épouse, conjoint, conjointe de fait, enfant à charge) | Date de naissance (année/mois/jour) | Personne incluse dans la Demande de résidence permanente au Canada (IMM 0008) | |
|-------------------------------|-----------|------|---|--|--|---|-----|
| | | M | F | | | Oui | Non |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Pour ajouter d'autres noms ou adresses, vous pouvez photocopier cette page et la joindre à votre demande.

► Adresse des membres de votre famille

| | | | |
|----------------|-----|-------------|--------------------|
| | | | |
| Nom de famille | | Prénom(s) | |
| | | | |
| Numéro | Rue | Appartement | Ville |
| | | | |
| Province | | Code postal | Pays ou territoire |

Téléphone

| | | |
|-------------|------------|----------------------|
| | | |
| Au domicile | Au travail | (poste) Autre numéro |

Si le réfugié n'a pas d'adresse courriel inscrire celle de la famille au Québec.

► Courriel

| |
|--|
| |
|--|

3. Commentaires :

| |
|--|
| |
|--|

4. Déclaration

Je déclare, en mon nom et au nom des personnes incluses dans la demande, que les renseignements que j'y ai inscrits, ainsi que ceux contenus dans les documents fournis, sont complets et exacts. Je m'engage à aviser le Ministère de tout changement dans ma situation dans les trente (30) jours suivant ce changement.

En foi de quoi, j'ai signé à

| | | |
|-------|--------------------|------------------------|
| Ville | Pays ou territoire | Date (année/mois/jour) |
|-------|--------------------|------------------------|

Signature

| |
|--|
| Requérant principal, requérante principale |
|--|

5. Protection des renseignements personnels

Les renseignements de ce formulaire seront utilisés aux seules fins du traitement de votre autorisation. Seul le personnel autorisé du Ministère peut accéder à ces renseignements. Pour plus d'information sur vos droits en matière de protection des renseignements personnels, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité du Ministère au immigration-quebec.gouv.qc.ca.